

Rapport d'évaluation

Plan stratégique 2010-2015

Cégep de Rimouski

Mai 2012

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le plan stratégique du Collège de Rimouski couvre les années 2010 à 2015. Il a été adopté par le conseil d'administration le 14 septembre 2010. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 24 janvier 2011.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège lors de sa réunion tenue le 16 mai 2012. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le plan stratégique du Collège de Rimouski couvre la période de 2010 à 2015, soit une durée de cinq ans. Il tient compte des actions envisagées dans le cadre de l'autoévaluation de l'efficacité de son plan stratégique. Le plan stratégique du Collège de Rimouski s'applique à ses trois composantes, soit le Cégep de Rimouski, l'Institut maritime du Québec (IMQ) et le Centre matapédien d'études collégiales (CMEC).

Pour l'élaboration de son plan stratégique 2010-2015, le Collège a pris en compte les conclusions de l'autoévaluation de son plan 2004-2009. L'établissement a formé un comité consultatif, représentant les différents groupes du Collège, qui a guidé et validé le processus ainsi que la conceptualisation du plan. Le Collège a recueilli des données documentaires et a tenu des activités d'animation auprès de participants provenant du Collège. Une journée institutionnelle a été tenue au Cégep de Rimouski et au CMEC. Quant à l'IMQ, des informations ont été recueillies auprès d'un groupe témoin et du conseil de direction. Les données recueillies ont débouché sur des enjeux et des orientations déterminées par des comités de rédaction, issus du comité consultatif. Un comité de suivi du plan de réussite a quant à lui, travaillé exclusivement sur l'élaboration du plan de réussite. Une version préliminaire du plan stratégique a été soumise à une consultation publique, puis une version définitive a été présentée à la Commission des études et a été adoptée par le conseil d'administration du Collège.

Le plan stratégique comprend deux parties et est complété par six annexes. La première partie du plan énonce la mission et la vision du Collège, les particularités du Collège, le contexte et les enjeux, s'attarde à la réussite au Collège, les principes qui ont guidé l'élaboration du plan stratégique, les conditions de mise en œuvre du plan, le suivi de la mise en œuvre et les modalités d'actualisation du plan stratégique et les orientations et objectifs du plan. La seconde partie du document détaille les orientations et objectifs stratégiques, les moyens à mettre en œuvre et les indicateurs.

Évaluation du plan

La conformité

Le plan stratégique du Collège de Rimouski comprend tous les éléments prescrits par l'article 16.1 de la Loi. Il tient compte notamment de la situation du Collège et des orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Le plan couvre également une période de plusieurs années et comporte l'ensemble des objectifs poursuivis par le Collège pour réaliser sa mission et des moyens à mettre en œuvre pour chacun des objectifs. Le plan stratégique intègre le plan de réussite, qui s'applique aussi aux composantes. La version longue et une version abrégée du plan stratégique sont rendues publiques par le biais du site Internet du Collège, et celles-ci sont claires, intelligibles et faciles à consulter.

Conformément à l'article 16.2, le plan de réussite, inclus dans le plan stratégique, est disponible pour les étudiants sur le site Internet du Collège. De plus, le *Guide pour la réussite de mes études*, aussi disponible sur le site, présente les différents services d'aide à la réussite. La version abrégée du plan stratégique, incluant le plan de réussite, a été présentée aux membres du personnel.

Comme le prévoit l'article 17.0.2, le projet de plan stratégique a été soumis à la Commission des études pour les questions relevant de sa compétence, avant d'être adopté par le conseil d'administration.

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

Dans son plan stratégique 2010-2015, le Collège de Rimouski présente une nouvelle analyse de sa situation qui est claire, diversifiée et approfondie. Le Collège a réalisé une nouvelle analyse des caractéristiques de la clientèle pour chacune des composantes et a déterminé de nouveaux obstacles à la réussite. Des données récentes sur les indicateurs liées à la réussite ont aussi été recueillies. L'analyse de situation du Collège s'appuie notamment sur des informations recueillies lors de la journée institutionnelle, sur les rapports annuels du Collège, sur des statistiques provenant du MELS et de Statistiques Canada et sur différentes études menées par des organismes liés au domaine de l'enseignement collégial.

Le Collège présente le contexte de son milieu pour ensuite déterminer des enjeux internes et externes. Le plan fait ainsi état des principaux éléments de contexte observés ainsi que des enjeux en découlant. Les thèmes abordés dans son analyse de l'environnement externe touchent la démographie et la présence du Collège sur la scène internationale. Quant à l'environnement interne, le Collège aborde les questions liées à l'offre de formation, au sentiment d'appartenance de sa communauté, aux besoins des étudiants et aux nouvelles relations du savoir.

Les orientations

Les enjeux définis par le Collège l'ont amené à établir six grandes orientations portant notamment sur la persévérance scolaire et la réussite, la qualité de la formation, le milieu de vie, le recrutement et la rétention, le développement régional ainsi que l'offre de programmes. Chacune de ces orientations est précédée d'une mise en contexte la situant par rapport à l'enjeu auquel elle est rattachée.

Les orientations sont en lien avec la mission de l'établissement et avec l'énoncé de sa vision.

Les objectifs stratégiques

Le Collège s'est donné trente objectifs liés aux six orientations de son plan et aux enjeux définis dans son analyse de situation.

La Commission note que le Collège a déterminé des indicateurs en lien avec les objectifs de son plan stratégique, incluant le plan de réussite. La Commission remarque cependant que les objectifs ne sont pas formulés en résultats attendus permettant d'en attester l'atteinte. En conséquence, le Collège pourrait avoir de la difficulté à faire état des résultats obtenus au regard des objectifs fixés dans son plan stratégique, comme le prévoit l'article 27.1 de la Loi. Ainsi, la Commission **suggère** au Collège de préciser les résultats attendus pour chacun des objectifs du plan, afin de pouvoir témoigner des résultats obtenus annuellement.

Le mécanisme de mise en œuvre

Pour chacun des objectifs du plan stratégique, le Collège a déterminé des moyens à mettre en œuvre. Dans son plan, le Collège indique que la mise en œuvre sera sous la responsabilité du comité de direction, qui déterminera annuellement les priorités, les moyens à mettre en œuvre et leurs responsables. À la fin de l'année, les responsables de la

mise en œuvre des moyens recueilleront les données nécessaires afin d'illustrer l'atteinte des objectifs et la pertinence des moyens envisagés. Le Collège pourra ainsi suivre la mise en œuvre des moyens pour chacune des années de son plan.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le plan stratégique prévoit que le Collège se dotera d'un outil de planification qui permettra de vérifier l'atteinte annuelle des objectifs. Ce sera aux directions et aux services de recueillir les données liées à l'atteinte des objectifs. Les résultats seront par la suite diffusés dans les rapports annuels du Collège.

La Commission note que le plan contient un mécanisme de révision annuelle qui permet l'actualisation du plan, en fonction des résultats annuels et des problématiques pouvant survenir en cours de route.

Le plan de réussite

Le plan de réussite renouvelé, commun aux trois composantes, est complètement intégré à l'orientation 1 du plan stratégique, qui est «soutenir les étudiants dans leur projet de formation professionnel et personnel en mettant l'accent sur l'engagement, la persévérance scolaire et les mesures adaptées afin de favoriser leur réussite et leur diplomation». Cette orientation est déclinée en six objectifs, touchant la réussite en première session, la réinscription au troisième trimestre et la diplomation.

Les mécanismes de suivi de mise en œuvre et de suivi des résultats prévus pour le plan stratégique s'appliquent aussi pour le plan de réussite.

Conclusion

Au terme de l'évaluation, la Commission constate que le plan stratégique du Collège de Rimouski 2010-2015 est conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

De plus, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La Commission a cependant suggéré au Collège de préciser ses résultats attendus en fonction des objectifs fixés dans son plan stratégique, incluant le plan de réussite.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Michel Lauzière, président